

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

---

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Nourredine ABID à Gérard ANGELI,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaiet absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Perrine PELAEZ, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 avril et du 23 octobre 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil prend acte,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.75**

---

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE BÉZIERS MÉDITERRANÉE 2025.**

---

Référence Service : PST//–

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La démarche d'élaboration du projet de territoire s'est déroulée de septembre 2014 à avril 2015, sur la base d'une large concertation avec tous les acteurs du territoire, prioritairement les élus communautaires et municipaux mais aussi avec le conseil de développement et les acteurs économiques.

Autour d'un diagnostic territorial mettant en exergue les forces et faiblesses du territoire, les vice-présidents ont animé des groupes de travail thématiques pour partager le diagnostic, dégager les enjeux et émettre des propositions.

Rassemblés en séminaire autour du président de l'Agglomération, les élus du Bureau communautaire ont restitué l'ensemble des travaux des groupes de travail et défini les finalités politiques et les actions structurantes à inscrire au projet.

Le conseil de développement a travaillé à partir de ce pré-projet, formulant un certain nombre de remarques et propositions supplémentaires. Rassemblées dans un Dire du conseil de développement, elles ont été exposées aux élus du Bureau le 20 avril 2015 et, en partie, intégrées au projet définitif.

Ainsi, le projet de territoire Béziers Méditerranée 2025, qu'il vous est proposé d'approuver résulte d'un travail partenarial avec toutes les forces du territoire. Il place l'attractivité de l'ouest héraultais au cœur de l'action publique et s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- Créer les conditions d'un développement économique favorisant les retombées locales
- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité et de bien vivre
- Assurer le développement solidaire du territoire pour le bien-être des habitants

Afin de guider l'action de la collectivité, les élus ont défini un programme d'actions qui se décline en huit thématiques opérationnelles :

1. Créer les conditions favorables à la création et à la croissance des entreprises
2. Devenir un pôle d'excellence touristique en Europe
3. Mettre la mobilité au cœur de la politique d'aménagement du territoire
4. Favoriser le bien-être des habitants
5. Agir pour un habitat durable et de qualité, qui réponde aux besoins de la population
6. Préserver la ressource en eau, innover pour la qualité, viser l'exemplarité
7. Mettre en œuvre une gestion durable et responsable des déchets
8. Se mobiliser face au changement climatique

Vu la Loi n°95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, et notamment son article 23,  
Vu le Décret n°2000-1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération,  
Vu l'avis favorable rendu par le Conseil de Développement lors de sa séance plénière du 11 mai 2015,

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le Projet de territoire Béziers Méditerranée 2025, tel que décrit dans le document ci-annexé
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.76**

---

**OBJET : PROJET URBAIN INTÉGRÉ - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE GRAND NARBONNE.**

---

Référence Service : PST//–

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil communautaire en date du 20 novembre 2008, il a été acté l'engagement de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du projet commun établi avec la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne : « PUI Béziers Narbonne : Villes connectées et territoires de solidarité ».

Par délibération du conseil communautaire en date du 3 février 2011, la programmation détaillée du projet urbain intégré et sa maquette financière ont été arrêtées. Trois axes d'interventions prioritaires et un axe transversal ont été retenus et déclinés en actions concrètes, portées par les territoires.

Au titre de l'*axe 4 transversal : Gouvernance et animation au service d'un projet intégré de territoire*, l'État et La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ont signé une convention de participation financière de l'Union Européenne, numérotée 48904 et intitulée « PUI Béziers Narbonne – phase 2 du volet animation de l'axe 4 « ingénierie de projet » ».

L'article 9 de ladite convention précise les obligations de publicité de la participation financière de l'Union européenne. Afin de s'y conformer, Béziers Méditerranée et Le Grand Narbonne ont réalisé des outils de communication sur le Projet Urbain Intégré, parmi lesquels la réalisation d'une vidéo.

Considérant que cette production vidéographique est un outil mutualisé entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne, il convient d'acter conventionnellement le partage et le règlement des frais relatifs à la création de ce support entre les deux collectivités.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative au partage de frais,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

**QUESTION n° 15.77**

**OBJET : COMPTES DE GESTION 2014.**

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L1612-12,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été finalisée par Monsieur B. FAURE, Trésorier en poste à BEZIERS qui a transmis ses comptes de gestion pour l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération avant le 1<sup>er</sup> juin, ainsi que la Loi lui en fait l'obligation.

Les comptes de gestion établis par Monsieur le Receveur sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour le budget principal, le budget des transports, le budget du service de l'eau exploité en régie, le budget du service de l'eau exploité en délégation, le budget du service de l'assainissement exploité en régie, le budget du service de l'assainissement exploité en délégation, le budget du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et le budget photovoltaïque.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs ci-dessus visés et des comptes de gestion du comptable,

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour le budget principal, le budget des transports, le budget du service de l'eau exploité en régie, le budget du service de l'eau exploité en délégation, le budget du service de l'assainissement exploité en régie, le budget du service de l'assainissement exploité en délégation, le budget du SPANC et le budget photovoltaïque pour le même exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.78**

---

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Michel SUERE, 1er Vice-Président, délégué à l'Aménagement de l'Espace..

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L2121-31 et L2121-14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Décembre 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mai 2015 constatant l'identité de valeurs de ce compte administratif avec le compte de gestion établi par le receveur,

Considérant les conditions d'exécution du budget principal pour l'exercice 2014.

Étant précisé que Monsieur le Président s'est retiré de la séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T,

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	85 095 132,44 €	<b>Dépenses</b>	23 095 241,81 €
<b>Recettes</b>	96 738 971,01 €	<b>Recettes</b>	22 267 605,66 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses(001)	4 299 302,74 €
Recettes(002)	7 687 442,44 €	Recettes	
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>19 331 281,01 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>-5 126 938,89 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	48
Représentés :	13
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1 (Frédéric LACAS n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

**QUESTION n° 15.79**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC ET PHOTOVOLTAIQUE.**

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Michel SUERE, 1er Vice-Président, délégué à l'Aménagement de l'Espace.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L2121-31 et L2121-14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Décembre 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 du service de l'eau exploité en régie, du service de l'eau exploité en délégation, du service de l'assainissement exploité en régie, du service de l'assainissement exploité en délégation, du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et du service photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mai 2015 constatant l'identité de valeurs de ce compte administratif avec le compte de gestion établi par le receveur,

Considérant les conditions d'exécution du budget du service de l'eau exploité en régie, du service de l'eau exploité en délégation, du service de l'assainissement exploité en régie, du service de l'assainissement exploité en délégation, du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et du service photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2014.

Étant précisé que Monsieur le Président s'est retiré de la séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T,

Ceci exposé, il vous est proposé:



- d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2014 arrêtés comme suit :

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	3 837 149,02 €	<b>Dépenses</b>	14 812 503,21 €
<b>Recettes</b>	6 389 447,60 €	<b>Recettes</b>	7 622 334,99 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses(001)	
Recettes(002)	4 602 400,60 €	Recettes	3 006 903,84 €
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>7 154 699,18 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>-4 183 264,38 €</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	561 735,29 €	<b>Dépenses</b>	645 429,29 €
<b>Recettes</b>	598 233,99 €	<b>Recettes</b>	720 482,58 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses (001)	42 453,09 €
Recettes(002)	60 000,77 €	Recettes	
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>96 499,47 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>32 600,20 €</b>

<b>BUDGET SPANC</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	52 251,93 €	<b>Dépenses</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	52 046,60 €	<b>Recettes</b>	0,00 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses (001)	0,00 €
Recettes (002)	5 847,43 €	Recettes	
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>5 642,10 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

<b>BUDGET EAU DELEGATION</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	2 025 978,72 €	<b>Dépenses</b>	5 970 439,58 €
<b>Recettes</b>	3 794 014,85 €	<b>Recettes</b>	3 744 975,99 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses (001)	405 413,10 €
Recettes (002)	2 596 096,60 €	Recettes	
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>4 364 132,73 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>-2 630 876,69 €</b>

<b>BUDGET EAU REGIE</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	1 119 810,91 €	<b>Dépenses</b>	476 532,31 €
<b>Recettes</b>	1 200 091,97 €	<b>Recettes</b>	603 003,48 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses (001)	162 800,45 €
Recettes (002)	96 680,76 €	Recettes	
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>176 961,82 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>-36 329,28 €</b>

<b>BUDGET PHOTOVOLTAIQUE</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	0,00 €	<b>Dépenses</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	2 020,59 €	<b>Recettes</b>	0,00 €
<b>Affectation du solde N-1</b> Dépenses Recettes (002)		<b>Affectation du solde N-1</b> Dépenses (001) Recettes	0,00 €
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>2 020,59 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	48
Représentés :	13
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1 (Frédéric LACAS n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.80**

---

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET TRANSPORT.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Monsieur Michel SUERE, 1er Vice-Président, délégué à l'Aménagement de l'Espace.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L2121-31 et L2121-14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Décembre 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 pour le budget du service des transports de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mai 2015 constatant l'identité de valeurs de ce compte administratif avec le compte de gestion établi par le receveur,

Considérant les conditions d'exécution du budget des transports pour l'exercice 2014.

Étant précisé que Monsieur le Président s'est retiré de la séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du C.G.C.T,

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

<b>BUDGET TRANSPORT</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	12 798 537,83 €	<b>Dépenses</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	12 798 537,83 €	<b>Recettes</b>	51 351,53 €
<b>Affectation du solde N-1</b>		<b>Affectation du solde N-1</b>	
Dépenses		Dépenses(001)	50 428,07 €
Recettes(002)	0,00 €	Recettes	
<b>Solde section fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Solde section d'investissement</b>	<b>923,46 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	48
Représentés :	13
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1 (Frédéric LACAS n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.81**

---

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 - BUDGET PRINCIPAL .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu le budget primitif principal de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée pour l'exercice 2015 adopté par délibération du 05 mars 2015.

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 adopté par délibération du 21 mai 2015.

Considérant que les résultats 2014 sont les suivants :

- *Fonctionnement* :+ 19 331 281,01 €
- *Investissement* : - 5 126 938,89 €

Considérant que conformément à l'instruction comptable M14, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme indiqué ci-dessous :
  - 11 255 331,38 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté)
  - 8 075 949,63 € en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.82**

---

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC ET PHOTOVOLTAÏQUE .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2015 du service de l'eau exploité en régie, du service de l'eau exploité en délégation, du service de l'assainissement exploité en régie, du service de l'assainissement exploité en délégation, du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et du service photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée adoptés par délibération du 05 mars 2015.

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2014 adoptés par délibération du 21 mai 2015.

- Budget eau régie (HT) :

*Fonctionnement* : + 176 961,82 €

*Investissement* : - 36 329,28 €

- Budget eau délégation (TTC) :

*Fonctionnement* : + 4 364 132,73 €

*Investissement* : - 2 630 876,69 €

- Budget assainissement régie (HT) :

*Fonctionnement* : + 96 499,47 €

*Investissement* : + 32 600,20 €

- Budget assainissement délégation (TTC) :

*Fonctionnement* : + 7 154 699,18 €

*Investissement* : - 4 183 264,38 €

- Budget SPANC :

*Fonctionnement* : + 5 642,10 €

*Investissement* : 0,00 €

- Budget Photovoltaïque :

*Fonctionnement* : + 2 020,59 €

*Investissement* : 0,00 €

Considérant que conformément à l'instruction comptable M4, il convient d'affecter les excédents de fonctionnement de l'exercice 2014.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme indiqué ci-dessous:

- Pour le budget eau régie (H.T.) :
  - 97 370,66 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté).
  - 79 591,16 € en section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).
- Pour le budget eau délégation (T.T.C.) :
  - 1 517 714,40 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté).
  - 2 846 418,33 € en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- Pour le budget assainissement régie (H.T.) :
  - 96 499,47 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté).
  - 32 600,20 € en section d'investissement, article R 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté )
- Pour le budget assainissement (T.T.C.) :
  - 2 940 707,69 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté).
  - 4 213 991,49 € en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- Pour le budget SPANC :
  - 5 642,10 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté).
- Pour le budget photovoltaïque :
  - 2 020,59 € en section de fonctionnement, article 002 (résultat d'exploitation reporté).

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.83**

---

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 - BUDGET TRANSPORT .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaiet absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Vu le budget primitif transport de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée pour l'exercice 2015 adopté par délibération du 5 mars 2015.

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 adopté par délibération du 21 mai 2015.

Considérant que les résultats 2014 étaient les suivants :

- *Fonctionnement* : 0 €
- *Investissement* : + 923,46 €

Considérant que conformément à l'instruction comptable M43, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme indiqué ci-dessous :

- 923,46 € en section d'investissement, article R 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté )

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.84**

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaiet absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget principal la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

-reprise des résultats et des reports de l'exercice 2014

**BUDGET PRINCIPAL – Présentation générale**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 255 331,38</b>	<b>11 255 331,38</b>
Opérations réelles		
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement	5 510 510,00	
Chap 022 Dépenses imprévues	4 800 000,00	
Chap 68 – 6816 Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	944 821,38	
Résultat reporté (ligne 002)		11 255 331,38

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 675 949,63</b>	<b>9 675 949,63</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		5 510 510,00
Chap 16-1641-Emprunts		-3 910 510,00
Chap13-1317- budget communautaire et fonds structurels	3 202,00	
Chap 020 Dépenses imprévues en invest	1 596 798,00	



Restes à Réaliser exercice 2014	2 949 010,74	
Déficit investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)	5 126 938,89	
<b>Total RAR + ligne 001</b>	<b>8 075 949,63</b>	
Affectation du résultat (1068)		8 075 949,63

## DETAIL DES RESTES A REALISER 2014 :

Article/Opération	Libellé	Montant RAR Dépenses	Montant RAR Recettes
2031 95	Frais d'études	106 271,00 €	
204172 70 1001	Délégation Aide à la Pierre Parc Public	203 733,30 €	
20422 70 1002	Délégation Aide à la Pierre Parc Privé	744 121,00 €	
20422 70 1003	Aides Habitat CABM OPH	157 399,00 €	
2051 020	Concessions, droits similaires	51 514,80 €	
2113 020	Terrains Am. autres que voirie	11 374,80 €	
2138 70	Autres constructions	169 250,00 €	
2152 812	Installations de voirie	2 484,00 €	
2158 812	Autres inst. Mat. Et outillages	62 303,08 €	
2182 020	Matériel de transport	261 742,60 €	
2183 020	Mat. de bureau et Mat. Inform.	9 128,28 €	
2184 020	Mobilier	978,03 €	
2184 020 0208	Mobilier	24 049,19 €	
2184 413	Mobilier	852,00 €	
2188 020	Autres immo corporelles	8 087,28 €	
2188 311	Autres immo corporelles	912,24 €	
2188 413	Autres immo corporelles	5 187,60 €	
2313 020 0208	Médiathèque	563 391,45 €	
2315 020	Instal, Mat. et Out. Tech.	66 018,80 €	
2315 812	Instal, Mat. et Out. Tech.	172 978,00 €	
2315 822	Instal, Mat. et Out. Tech.	86 745,99 €	
2315 822 1205	Aménagement Giratoire RD909	239 288,30 €	
275 020	Dépôts et cautionnements Vers	1 200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 949 010,74 €</b>	

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.

Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget principal 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.85**

---

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget assainissement délégation la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats et des reports de l'exercice 2014

**BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION – Présentation générale**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 940 707,69</b>	<b>2 940 707,69</b>
Opérations réelles		
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement	2 940 707,69	
Résultat reporté (ligne 002)		2 940 707,69

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 213 991,49</b>	<b>4 213 991,49</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		2 940 707,69
Chap 16-1641-Emprunts		-2 940 707,69

Restes à Réaliser exercice 2014	30 727,11	
Déficit investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)	4 183 264,38	
<b>Total RAR + ligne 001</b>	<b>4 213 991,49</b>	
Affectation du résultat (1068)		4 213 991,49

DETAIL DES RESTES A REALISER 2014 :

Article /Opération	Libellé	Montant RAR Dépenses
2051	Concessions & droits assimilés	27 329,28 €
2315 0316	Réseaux	3 397,83 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 727,11 €</b>

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget assainissement délégation 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.86**

---

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT RÉGIE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget assainissement régie la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats et des reports de l'exercice 2014

**BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE – Présentation générale**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96 499,47</b>	<b>96 499,47</b>
Opérations réelles		
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement	96 499,47	
Résultat reporté (ligne 002)		96 499,47

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 059,92</b>	<b>32 059,92</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		96 499,47
Chap 16-1641-Emprunts		-97 039,75
Restes à Réaliser exercice 2014	32 059,92	
Excédent investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)		32 600,20
<b>Total RAR + ligne 001</b>	<b>32 059,92</b>	<b>32 600,20</b>



Affectation du résultat (1068)		
--------------------------------	--	--

DETAIL DES RESTES A REALISER 2014 :

Article /Opération	Libellé	Montant RAR Dépenses
2315 1101	Travaux ouvrages	2 009,00 €
2315 1102	Renforcement, extension, renouvellement	30 050,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>32 059,92 €</b>

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget assainissement régie 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
 Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 Béziers Méditerranée  
 Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.87**

---

**OBJET : BUDGET SPANC 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaiet absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget SPANC la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats

BUDGET SPANC– Présentation générale

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 642,10</b>	<b>5 642,10</b>
Opérations réelles		
Chap 011 – 611 Sous-traitance générale	5 642,10	
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement		
Résultat reporté (ligne 002)		5 642,10

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		
Chap 16-1641-Emprunts		
Restes à Réaliser exercice 2014		

Déficit investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)		
Total RAR + ligne 001	0,00	0,00
Affectation du résultat (1068)		

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget SPANC 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
 Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président,

Frédéric LACAS  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 Béziers Méditerranée  
 Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.88**

---

**OBJET : BUDGET EAU DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaiet absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget eau délégation la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats et des reports de l'exercice 2014

**BUDGET EAU DELEGATION – Présentation générale**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 517 714,40</b>	<b>1 517 714,40</b>
Opérations réelles		
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement	1 517 714,40	
Résultat reporté (ligne 002)		1 517 714,40

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 846 418,33</b>	<b>2 846 418,33</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		1 517 714,40
Chap 16-1641-Emprunts		-1 517 714,40
Restes à Réaliser exercice 2014	215 541,64	

Déficit investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)	2 630 876,69	
Total RAR + ligne 001	<b>2 846 418,33</b>	
Affectation du résultat (1068)		2 846 418,33

## DETAIL DES RESTES A REALISER 2014 :

Article /Opération	Libellé	Montant RAR Dépenses
2051	Concessions & droits assimilés	11 880,00
2315 0311	Protection des captages	162 581,99
2315 0414	Réseaux	41 079,65
<b>TOTAL</b>		<b>215 541,64</b>

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget eau délégation 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.89**

---

**OBJET : BUDGET EAU RÉGIE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget eau régie la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats et des reports de l'exercice 2014

BUDGET EAU REGIE – Présentation générale

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>97 370,66</b>	<b>97 370,66</b>
Opérations réelles		
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement	97 370,66	
Résultat reporté (ligne 002)		97 370,66

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 591,16</b>	<b>79 591,16</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		97 370,66
Chap 16-1641-Emprunts		-97 370,66
Restes à Réaliser exercice 2014	43 261,88	
Déficit investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)	36 329,28	

<b>Total RAR + ligne 001</b>	<b>79 591,16</b>	
Affectation du résultat (1068)		79 591,16

## DETAIL DES RESTES A REALISER 2014 :

Article /Opération	Libellé	Montant RAR Dépenses
2313 0515	Rénovation station de pompage	5 188,03 €
2315 0515	Rénovation station de pompage	2 877,65 €
2315 0516	Réseaux	35 196,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>43 261,88 €</b>

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget eau régie 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
 Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président,

Frédéric LACAS  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 Béziers Méditerranée  
 Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.90**

---

**OBJET : BUDGET TRANSPORT 2015 - DÉCISION N° 1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget transport la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats

BUDGET TRANSPORT– Présentation générale

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations réelles		
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement		
Résultat reporté (ligne 002)		

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>923,46</b>	<b>923,46</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 020 Dépenses imprévues	923,46	
Chap 021-Virement section fonctionnement		
Chap 16-1641-Emprunts		

Restes à Réaliser exercice 2014		
Excédent investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)		923,46
<b>Total RAR + ligne 001</b>	<b>0,00</b>	<b>923,46</b>
Affectation du résultat (1068)		

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget transport 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
 Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président,

Frédéric LACAS  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 Béziers Méditerranée  
 Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.91**

---

**OBJET : BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 .**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaiet absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget photovoltaïque la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 présente les caractéristiques suivantes :

- reprise des résultats

BUDGET Photovoltaïque – Présentation générale

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 020,59</b>	<b>2 020,59</b>
Opérations réelles		
Chap 67 – Charges exceptionnelles	2 020,59	
Opérations ordre (hors vir. Section inv.)		
Chap 023-Virement section investissement		
Résultat reporté (ligne 002)		2 020,59

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations réelles (hors emprunts)		
Opérations ordre (hors vir. Section. Fonct.)		
Chap 021-Virement section fonctionnement		
Chap 16-1641-Emprunts		
Restes à Réaliser exercice 2014		
Déficit investissement cumulé fin 2014 (ligne 001)		
Total RAR + ligne 001	0,00	0,00



Affectation du résultat (1068)		
--------------------------------	--	--

Pour la section de fonctionnement, les crédits sont votés au chapitre.  
 Pour la section d'investissement, les crédits sont votés par opération pour les opérations individualisées et par chapitre pour les crédits non individualisés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget Photovoltaïque 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
 Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président,

Frédéric LACAS  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 Béziers Méditerranée  
 Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.92**

---

**OBJET : RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES EXTÉRIEURS  
SOLLICITÉS POUR DES MISSIONS PONCTUELLES.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Lorsque des expertises ou audits ne peuvent être assurés par les services de la Communauté d'Agglomération, eu égard à leur spécificité ou à la nécessité d'une analyse externe, la Communauté d'Agglomération peut faire appel ponctuellement à des conseillers techniques (salariés du secteur privé, agents publics, retraités...) qui de par leur expérience et leurs compétences, apportent une expertise technique dans le cadre d'une mission spécifique ou d'un audit. Ces interventions limitées dans le temps et ciblées sur un objet déterminé portent sur des matières telles que télécommunications, bâtiments, informatique et numérique, énergie, ou autres domaines techniques.

Afin de pouvoir rémunérer les conseillers techniques, il est proposé de les missionner et de fixer le tarif des interventions selon les modalités suivantes :

- mission technique de niveau expert : 325 € brut par demi journée,
- mission technique spécialisée : 250 € brut par demi journée,
- mission technique élémentaire : 110 € brut par demi-journée.

Il est proposé que les intervenants puissent également bénéficier du remboursement de frais de déplacements (trajets, repas, hébergement éventuel) dans les conditions prévues par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents des collectivités locales.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le recours ponctuel à des conseillers techniques extérieurs,
- d'adopter les tarifs de mission ci-dessus mentionnés et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.93**

---

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU GROUPEMENT DES OEUVRES SOCIALES (GOS BITERROIS) AU TITRE DE L'ANNÉE 2015.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 octobre 2003 le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Groupement des Oeuvres Sociales de la Ville de Béziers (GOS), au profit des agents de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

La convention du 22 janvier 2004, signée entre la CABM et le GOS, régit les modalités de partenariat et prévoit le versement annuel d'une subvention en contrepartie des actions, des prestations et de l'accompagnement apporté par le GOS aux agents de la CABM. Au titre de 2014, cette subvention s'est établie à 93 500 euros.

Pour l'année 2015, au titre des actions et interventions existantes, compte tenu de la stabilité des effectifs de la CABM, du nombre d'agents adhérents au GOS et du budget adopté par le GOS, il est proposé de maintenir le montant de la subvention à hauteur de celui accordé en 2014, soit 93 500 €.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter l'avenant n° 12 à la convention du 22 janvier 2004 fixant le montant de la subvention annuelle au GOS au titre de 2015 à 93 500€, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.94**

---

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de la Communauté d'Agglomération et du cadre réglementaire nécessite la mise à jour régulière du tableau des emplois afin de doter les services de moyens humains adaptés.

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire – Direction de l'aménagement de l'espace

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et les communes de Bassan, Boujan-sur-Libron, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Sauvian, Sérignan, Servian et Villeneuve-lès-Béziers se sont rapprochées afin d'envisager la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (SMIAU) à l'échelon communautaire. Le SMIAU sera composé de deux agents instructeurs, l'un d'eux faisant fonction de responsable du service. Ces postes feront l'objet d'un financement partiel (à raison d'1,7 ETP) par les communes ayant intégré le dispositif de mutualisation et validé une réduction du montant de leur attribution de compensation.

Il convient de créer à compter du 1er juin 2015 :

- un poste d'attaché (cat. A),
- un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (cat. C).

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire – Direction de la transition énergétique et de la gestion des déchets – Service Traitement des déchets

La procédure de recrutement d'un technicien de maintenance industrielle ayant abouti, il convient de transformer un poste de technicien principal de 2ème classe vacant en poste de technicien afin de procéder au recrutement. Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1er juin 2015.

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire – Direction du Génie urbain – Service Mobilités

A la suite de la modification de l'organigramme des services entrée en vigueur le 1er novembre dernier, le service Mobilités a vu son organisation réduite de trois agents (deux agents de catégorie A, un agent de catégorie B) à deux agents (un agent de catégorie A, un agent de catégorie B). Cette modification a entraîné une redéfinition des missions du service et des agents. Au terme de cette analyse, il apparaît que, eu égard aux objectifs et dossiers attribués au service, et aux fiches de poste établies pour les deux agents, les missions confiées à l'agent de catégorie B relèvent désormais de la catégorie A. Or, compte tenu du niveau de qualification de cet agent, il est possible, sans recrutement supplémentaire, de prévoir la mise en adéquation du poste au niveau des responsabilités confiées. Pour cela, il convient de procéder à la transformation d'un poste de technicien principal de 2ème classe (cat. B) en poste d'attaché (cat. A) à compter du 5 juillet 2015.



Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le tableau des emplois 2015 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que modifié et joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	49
Représentés :	14
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.95**

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LA CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT (CAPEB) HÉRAULT.**

---

Référence Service : DGEE/DDE/SCE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Le développement économique et l'équilibre social de l'habitat sont deux compétences qu'exerce la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM.)

À ce titre la CABM participe par ses interventions :

- à la réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel,
- à la rénovation énergétique des bâtiments,
- aux travaux d'accessibilité et de maintien à domicile pour les personnes âgées et handicapées,
- à la lutte contre l'habitat indigne,

et dispose pour ces trois dernières thématiques de la délégation des aides à la pierre et de conventions opérationnelles avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Au préalable un partenariat entre la CAPEB et la CABM avait fait l'objet d'un conventionnement validé en Conseil Communautaire du 29 mars 2013.

Ce partenariat a permis depuis 2013:

- une meilleure efficacité des travaux de réhabilitation, de rénovation, d'accessibilité des bâtiments sur le territoire,
- le soutien aux entreprises locales du bâtiment,

▪ La CABM souhaite que les habitants du territoire puissent bénéficier de travaux de qualité qui contribuent à la pérennité des travaux réalisés et à l'amélioration de la qualité de vie.

La Communauté d'Agglomération soutient et accompagne les entreprises artisanales et du bâtiment dans leur implication économique et sociale avec pour socle la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

▪ La CAPEB a pour mission de promouvoir les entreprises artisanales du bâtiment et de faciliter l'accès de ses adhérents au secteur de la commande publique, elle a créé deux labels permettant d'identifier les compétences des entreprises artisanales dans le domaine de l'efficacité énergétique : le label ECO Artisan, et le label Handibat.

La présente convention a pour but de conjuguer les actions partenariales de la CABM et de la CAPEB afin de faciliter l'accès à des travaux de qualité dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'accessibilité des bâtiments pour les habitants en permettant d'identifier clairement les entreprises aux compétences reconnues.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention de partenariat entre la CAPEB Hérault et la CABM, telle qu'annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	48
Représentés :	15
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.96**

---

**OBJET : ZAC DE MERCORENT : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT ZA1 N°107P.**

---

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'article 14 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC de Mercorent, intervenue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, stipule que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires éventuels ainsi que le programme de constructions envisagées, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot : Secteur : ZA1 - 107p – Superficie : 2.640 m<sup>2</sup>

Prix du lot : 137.280 € HT (soit 52 € HT/m<sup>2</sup>)

Acquéreur :

SCI MAHEO INVEST – 2, rue Louis Chevalier – 34500 BEZIERS  
Gérant : M. Hervé MAHEO – SIRET : 80957448600019 et APE : 6820B  
Ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer

Programme : Acquisition foncière pour la construction d'un bâtiment de 1.320 m<sup>2</sup> à usage de bureaux et de stockage pour l'activité de commerce de gros.

Utilisateur : SARL H.MAHEO – 1.033.596 € de Chiffre d'Affaires 2013

Activité : Produits pour l'optique

Nombre d'emplois actuels : 5 – Nombre de nouveaux emplois prévus à 3 ans : 5

Modalités de Paiement :

15 % à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot ZA1 n°107p situé ZAC de Mercorent, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou tout organisme susceptible de s'y substituer,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	48
Représentés :	15
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.97**

---

**OBJET : ZAC DE BELLEGARDE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONSTRUCTEUR CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LIDL.**

---

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.



Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 18 décembre 2002, le Conseil Communautaire a approuvé la convention publique d'aménagement confiant à la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLi) la réalisation d'une opération d'aménagement foncier et d'urbanisation sous forme de ZAC.

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, pour les terrains qui ne sont pas cédés directement par l'aménageur de la zone, en application du dernier alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme, une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC doit donc être conclue entre la Communauté d'Agglomération, le Constructeur et la SEBLi aménageur.

La société LIDL a construit de nouveaux locaux commerciaux pour une surface de plancher de 2 054 m<sup>2</sup>, qui a donné lieu à une convention de participation approuvée le 28 novembre 2013 sur les terrains cadastrés AZ 94, 95 et 96.

Le projet initial a été modifié, la surface de plancher a été portée à 2090 m<sup>2</sup> soit une augmentation de 36 m<sup>2</sup>.

Il convient donc de conclure un avenant à la convention de participation initiale qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le montant total de la participation financière du constructeur est évalué à 393 338 €. L'échéancier de versement est le suivant :

- 115 968,84 € ont été versés le 3 octobre 2013 à la signature de la convention de participation initiale.
- 270 593,96 € ont été versés le 2 octobre 2014.
- L'actualisation objet du présent avenant est de 6 775,20 € qui seront versés à la date du permis de construire devenu définitif au plus le 31 juillet 2015.

- Le montant de la participation est versé directement à l'aménageur conformément à la convention publique d'aménagement déjà citée.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'actualisation du montant de la participation financière évalué à 393 338 € HT de la Société Lidl au coût des équipements publics de la ZAC de BELLEGARDE,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de participation du constructeur prenant en considération la modification de la surface de plancher autorisée par la convention initiale,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	48
Représentés :	15
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.98**

---

**OBJET : ZAC LES PORTES DE SAUVIAN : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT N°6.**

---

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'article 20 du Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC Les Portes de Sauvian, intervenu entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, stipule que le concessionnaire notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires ou constructeurs ainsi que le programme de construction envisagé, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot :

Lot : n°6

Superficie : 2 075 m<sup>2</sup> – Surface de plancher maximum autorisée : 756 m<sup>2</sup>

Prix du lot : 93 375 € HT (soit 45 € HT/m<sup>2</sup>)

Acquéreur :

SCI SYMCO – 14 rue des Myosotis – 34410 SAUVIAN

Gérant : M et Mme Aziz et Sanae CHKAF - SIRET : 79431079700012 et APE : 6820B

Ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer.

Programme : Acquisition d'une emprise foncière pour la construction de 499,50 m<sup>2</sup> de surface de plancher, divisée en deux bâtiments comprenant, une surface de stockage, d'atelier et de bureau.

Utilisateur : SASU CHKAF AZIZ – 508 700 € de Chiffre d'Affaires 2013

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Nombre d'emplois actuels: 6 – Nombre de nouveaux emplois prévus à 3 ans : 6

Modalités de Paiement :

15% à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot n°6, situé ZAC Les Portes de Sauvian, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou à tout organisme susceptible de s'y substituer,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.99**

---

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT OPERATION "ZAC DE MAZERAN".**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par la SEBLI tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 1 600 000 € représentant 80% d'un emprunt de 2 000 000 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne, en vue du financement des aménagements de la ZAC Mazeran réalisés au titre de la concession d'aménagement confiée par la CABM par délibération du 13 octobre 2011

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2004 ayant déclaré d'intérêt communautaire la ZAC Mazeran

Ceci exposé, il vous est proposé:

**Article 1** : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 1 600 000 € représentant 80% d'un emprunt de 2 000 000 € que la Sebli se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

Ce prêt est destiné à financer les aménagements de la ZAC Mazeran

**Article 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant	2 000 000,00 €
Mise à disposition des fonds	en une ou plusieurs fois dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat
Périodicité	Annuelle
Amortissement	échéances constantes dont 2 ans de différé d'amortissement
Durée	7 ans
Taux fixe	1,95%
Commission engagement	0,25%
Frais de dossier	500,00 €

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'emprunteur.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.100**

---

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT OPÉRATION "ZAC DE MAZERAN".**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Étaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par la SEBLI tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 800 000 € représentant 80% d'un emprunt de 1 000 000 € à contracter auprès du Crédit Agricole, en vue du financement des aménagements de la ZAC Mazeran réalisés au titre de la concession d'aménagement confiée par la CABM par délibération du 13 octobre 2011

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2004 ayant déclaré d'intérêt communautaire la ZAC Mazeran

Ceci exposé, il vous est proposé:

**Article 1** : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 800 000 € représentant 80% d'un emprunt de 1 000 000 € que la Sebli se propose de contracter auprès du Crédit Agricole.

Ce prêt est destiné à financer les aménagements de la ZAC Mazeran.

**Article 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Agricole sont les suivantes

Montant	1 000 000,00 €
Mise à disposition des fonds	en une ou plusieurs fois dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	échéances constantes
Durée	7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement
Taux fixe	1,59%
Commission engagement	Néant
Frais de dossier	500,00 €

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.101**

---

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT OPÉRATION "ZAC PORTES DE SAUVIAN".**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par la SEBLI tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 600 000 € représentant 80% d'un emprunt de 750 000 € à contracter auprès du Crédit Agricole, en vue du financement des aménagements de la « ZAC Portes de Sauvian » réalisés au titre de la concession d'aménagement confiée par la CABM par délibération du 26 octobre 2010

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2002 ayant déclaré d'intérêt communautaire la ZAC Portes de Sauvian

Ceci exposé, il vous est proposé:

**Article 1** : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 600 000 € représentant 80% d'un emprunt de 750 000 € que la Sebli se propose de contracter auprès du Crédit Agricole.

Ce prêt est destiné à financer les aménagements de la ZAC Portes de Sauvian.

**Article 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant	750 000,00 €
Mise à disposition des fonds	en une ou plusieurs fois dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	échéances constantes
Durée	5 ans dont 2 ans de différé d'amortissement
Taux fixe	1,40%
Commission engagement	Néant
Frais de dossier	450,00 €

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Agricole par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.102**

---

**OBJET : APPROBATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE POUR LA PÉRIODE 2015-2017.**

---

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 11 décembre 2014, le Comité Restreint du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération Béziers Méditerranée a validé la proposition de Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance pour la période 2015-2017.

Le Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance de l'agglomération Béziers Méditerranée s'inscrit dans le cadre fixé par la stratégie nationale de prévention de la délinquance et décliné au plan départemental.

Il tient compte de la réalité locale et des besoins recensés sur le territoire.

Les 3 grands axes définis dans le plan intercommunal sont les suivants :

- La prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance.
- La prévention des violences intra-familiales (sur un axe intergénérationnel, les personnes âgées n'étant pas exemptes de violences subies), l'aide aux victimes et le suivi individualisé des auteurs.
- L'amélioration de la tranquillité publique, par l'articulation de la prévention humaine et situationnelle.

Le Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance de l'agglomération Béziers Méditerranée se veut le plus opérationnel possible.

Il doit permettre de développer des actions à la fois lisibles sur le territoire intercommunal et facilement évaluables.

Il doit être approuvé par les autres membres de droit du CISPD (Procureur de la République, Préfet, Président du Conseil Départemental).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance pour la période 2015-2017.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.103**

---

**OBJET : PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION, DE MÉDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES POUR 2015 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS.**

---

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 mai 2015, le Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance (PIPD) a été approuvé.

Il prévoit trois axes d'intervention :

- La prévention auprès des jeunes exposés à la délinquance.
- La prévention des violences intra-familiales (sur un axe intergénérationnel, les personnes âgées n'étant pas exemptes de violences subies), l'aide aux victimes et le suivi individualisé des auteurs.
- L'amélioration de la tranquillité publique, par l'articulation de la prévention humaine et situationnelle.

Pour la réalisation de ces actions, il a été décidé de conclure des partenariats avec les associations locales oeuvrant dans les domaines de la prévention, de la médiation et de l'aide aux victimes et de consacrer un montant de 78 500 € au titre de l'année 2015.

Sur proposition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), le partenariat est conclu entre la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et sept associations oeuvrant dans ces secteurs. Il s'agit de l'association l'Amicale du Nid la Babotte, de l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes (ADIAV), de l'association Via Voltaire, de l'association Maison René Cassin Accès au Droit et Médiation, de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), de l'association Ateliers Multiformes d'Accompagnement à la Créativité (AMAC) et du Centre de Loisirs Jeunes (C.L.J).

Les modalités du cadre de ce partenariat sont définies par des conventions précisant l'objet, les bénéficiaires, les modalités, l'évaluation et la participation financière de la CABM.

Les propositions d'attribution de subventions, sur la base d'une enveloppe globale de 78 500 € inscrite au budget primitif, sont les suivantes :

Actions	Objet	Montant de la subvention
Amicale du Nid la Babotte	Organisation d'actions de prévention des conduites à risques dans les établissements scolaires et des pratiques pré-prostitutionnelles.	20 000,00 €
Maison René Cassin Accès au Droit et Médiation	Partenariat pour l'accompagnement financier global des actions menées par la structure (Développement d'actions d'éducation à la citoyenneté, accès au droit, modes alternatifs à la résolution des conflits, réalisation d'un diagnostic partagé sur le projet associatif de la structure, psychologues).	19 500,00 €
Association Départementale d'Information et d'Aide aux	Organisation de permanences de juristes et de psychologues à destination des victimes	15 000,00 €

Victimes (ADIAV)	d'infractions pénales.	
Ateliers Multiformes d'Accompagnement à la Créativité (AMAC)	Organisation d'actions en faveur des enfants et adolescents exposés aux violences intra-familiales.	6 500,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Organisation de permanences d'information juridique et mise en œuvre de formations à destination des professionnels sur la prévention des violences intra-familiales.	6 500,00 €
Association Via Voltaire	Prise en charge psychologique des auteurs de violences conjugales par un soutien direct et indirect.	5 000,00 €
Centre de Loisirs Jeunes	Réalisation d'actions de prévention auprès des jeunes	6 000 €
TOTAL		78 500,00 €

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter les conventions de partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la prévention, médiation et aide aux victimes,
- d'attribuer les subventions aux associations précitées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

**QUESTION n° 15.104**

**OBJET : CONVENTION CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020.**

Référence Service : DGIS/DPV/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
 Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) constituaient le cadre de la politique de la ville de 2007 à 2014.

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 13 février 2014 formalise un nouveau cadre pour la Politique de la ville.

Elle précise les objectifs poursuivis par cette politique publique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention autour d'un critère unique et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise, incluant notamment un nouveau programme de renouvellement urbain.

La cohérence de ces différents instruments est garantie par la mise en place de nouveaux contrats de ville. Adossés à un véritable projet de territoire, ces contrats consacrent l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Ce contrat qui constituera la convention cadre soumis à votre approbation, a été élaboré en concertation entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers et l'État qui forment le triumvirat de ce futur Contrat de ville.

Par ailleurs, la loi prévoit une large mobilisation des acteurs locaux ainsi la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, la Caisse des dépôts et consignations et les chambres consulaires seront également signataires.

Les groupes de travail ont permis de définir les priorités stratégiques de ce contrat et de prévoir la mise en œuvre d'actions autour de trois piliers :

- La cohésion sociale
- Le renouvellement urbain, cadre de vie
- Le développement économique, l'emploi, l'insertion

Les signataires du Contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs définis dans la convention cadre.

Ce contrat fera l'objet de divers avenants ou annexes financières notamment s'agissant du volet urbain dont les protocoles de préfiguration seront signés à la fin de l'année 2015.

Le Contrat de ville est pluriannuel, portant sur la période 2015-2020. Une évaluation continue permettra de réajuster les priorités stratégiques, le plan d'action et l'ensemble des annexes financières produites à cet effet.

La signature du Contrat de ville est prévue le Jeudi 25 juin 2015 en présence des représentants de l'État et de l'ensemble des partenaires signataires.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention cadre du Contrat de ville 2015-2020,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention cadre du Contrat de ville 2015-2020 et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.105**

---

**OBJET : CONTRAT DE VILLE 2015/2020 - ANNEXE FINANCIÈRE 2015.**

---

Référence Service : DGIS/DPV/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.



Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 13 février 2014 formalise un nouveau cadre pour la Politique de la ville.

Elle précise les objectifs poursuivis par cette politique publique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention autour d'un critère unique et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise, incluant notamment un nouveau programme de renouvellement urbain.

La cohérence de ces différents instruments est garantie par la mise en place de nouveaux contrats de ville entre l'État et les collectivités territoriales. Adossés à un véritable projet de territoire, ces contrats consacrent l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

L'appel à projet est un outil permettant la mise en œuvre d'actions complémentaires à l'action publique déjà existante. La programmation 2015 se réfère à cette loi et constitue le support de cet appel à projet jusqu'à la signature du futur Contrat de ville prévue le 25 juin 2015.

La programmation financière 2015 a été réalisée en concertation entre les services de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, de la Ville de Béziers, de l'État, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le document annexé présente la participation financière de la Communauté d'agglomération qui s'élève à 116 900€ ainsi que celle de l'État à destination des porteurs de projet.

Les instances décisionnelles du Département de l'Hérault et de la Caisse d'Allocations Familiales se réuniront ultérieurement pour définir les montants des aides attribuées au titre de l'exercice 2015.

Sachant que certains projets sont encore en cours d'instruction, une programmation complémentaire pourra être présentée lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser le financement des actions telles qu'elles sont présentées dans le tableau de programmation ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.106**

---

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MISSION LOCALE D'INSERTION DU BITERROIS POUR L'ANNÉE 2015.**

---

Référence Service : DGIS/DPV/SGUP-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Agnès JULLIAN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2004, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la Mission Locale d'Insertion du biterrois et a étendu son champ d'action à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

La MLI, association régie par la loi 1901, a pour mission de mettre en œuvre les politiques d'insertion définies par l'État, les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents.

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, ayant quitté le système scolaire, quel que soit leur niveau et, en priorité, aux demandeurs d'emploi en vue de leur insertion professionnelle et sociale.

La MLI a pour objectifs de :

- Prendre en charge de façon cohérente tous les jeunes concernés résidant sur le territoire de l'agglomération afin de faciliter leur accès à l'emploi ou retour en formation,
- Privilégier un accueil de proximité qui respecte les spécificités de chaque territoire,
- Optimiser ses ressources et adapter le projet d'action aux problématiques du territoire,
- Apporter sa contribution à la coordination d'actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale,
- Maintenir et développer l'accessibilité du service sur l'ensemble du territoire.

Afin de réaliser ses objectifs, la MLI :

- Participe à l'élaboration de la stratégie territoriale pour l'économie, l'emploi et l'insertion coordonnée par la Maison de l'emploi du grand biterrois,
- Identifie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre (dispositifs, prestations, partenaires...),
- Définit annuellement son projet d'intervention s'appuyant sur un diagnostic des besoins du territoire et du public pris en charge,
- Organise son action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé et participe à l'élaboration d'actions utiles à la construction du parcours d'insertion professionnelle,
- Met en œuvre le projet professionnel de chaque jeune, en prenant en considération la réalité économique locale,
- Accompagne les jeunes dans l'accès à l'emploi en mobilisant les dispositifs de l'insertion par l'activité économique et/ou toutes les mesures existantes (stages, contrats aidés...),
- Développe un travail partenarial avec les différentes structures et services qui assurent la prise en charge ou le suivi socioprofessionnel du public 16-25 ans,
- Mobilise, participe et/ou met en œuvre des actions avec les partenaires concernés par l'emploi (notamment Pôle Emploi), la formation, l'insertion et le monde économique

(Chambres consulaires, syndicats professionnels, réseaux d'entreprises partenaires, direction du développement économique de la CABM...).

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée contribue aux actions menées par la MLI en attribuant pour 2015 :

- une subvention « socle » de 192 400 €.

Le budget prévisionnel de la MLI est de 1 973 078 € avec les subventions suivantes :

• État :	751 483 €
• Collectivités territoriales régionales et départementales :	169 831 €
• Collectivités locales et commune :	249 280 €
• Actions spécifiques :	588 469 €
• Autres produits :	98 215 €
• Fonds dédiés 2014 appels à projets :	70 800 €
• Mise à disposition Pôle Emploi :	45 000 €

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de conclure une convention financière avec la MLI du biterrois,
- d'octroyer à la MLI, pour l'année 2015, une subvention « socle » de 192 400 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	15
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1 (Frédéric LACAS n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.107**

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND BITERROIS POUR LE FINANCEMENT DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI POUR L'ANNÉE 2015.**

---

Référence Service : DGIS/DPV/SGUP-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Christine PUECH, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent le dispositif de mise en cohérence des interventions publiques, au niveau local, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté, en lien notamment avec le service public de l'emploi.

La Communauté d'Agglomération a souhaité que, pour des raisons relatives aux critères d'attribution de la subvention globale du Fond Social Européen (F.S.E), le portage du dispositif soit fait par la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois.

Bien que porté par la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, le dispositif PLIE est uniquement mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Les fonctions principales du dispositif visent à :

- Organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement personnalisé, expérience de travail, formation et, en fin de parcours, aide renforcée pour la recherche d'emploi,
- Mettre en place des chantiers d'insertion sur le territoire de la ville de Béziers et sur le territoire des autres communes de la CABM,
- Favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, contribuer au développement local et à la mise en emploi.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- Accueil, accompagnement et suivi renforcé,
- Orientation et bilan,
- Insertion (IAE) et développement de l'offre d'insertion,
- Mobilité et intégration dans l'emploi, relations avec les entreprises,
- Interventions innovantes, notamment en direction des publics pour lesquels l'accompagnement dure depuis une longue période, sans résultat probant en termes d'accès à l'emploi durable,
- Appropriation des actions par les bénéficiaires, (levée des freins à l'emploi) et adaptation aux besoins actuels des entreprises, en matière de savoir-être et de mobilisation.

Au titre de l'exercice 2015, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accompagne le dispositif PLIE, en lui accordant :

- Une subvention dédiée de 220 000 € (soit 1,91 € par habitant).

Le budget global s'élève à 430 000 € avec les subventions suivantes :

- CABM subvention socle : 220 000 €
- FSE : 176 880 €
- Conseil Général : 30 000 €
- Mairie de Magalas : 3 120 €

- Une avance de trésorerie pour pallier les retards de paiement des fonds FSE d'un montant annuel de 175 000€.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'attribuer à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, au titre de l'année 2015, une subvention de 220 000 € dédiée au dispositif PLIE, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015,

- d'attribuer à la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois, au titre de l'année 2015, une avance de trésorerie de 175 000 € dédiée au dispositif PLIE, étant précisé que les crédits nécessaires sont également inscrits au budget primitif 2015,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	15
Absents :	3
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1 (Alain BIOLA n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.108**

---

**OBJET : CENTRE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE : ADHÉSION À L'ASSOCIATION VILLES ET TERRITOIRES.**

---

Référence Service : DGIS/DPV/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Ressources Politique de la Ville (CRPV) a été créé le 1er janvier 2012. A sa naissance, sa structure juridique support était, l'Institut Régional du Travail Social (IRTS). Le 1er juillet 2013, l'association « Villes et territoires » a été créée et est devenue la structure juridique du (CRPV).

L'association « Villes et territoires » a pour objet de promouvoir et de gérer un « centre ressources politique de la ville et de la cohésion territoriale ».

Elle doit faciliter la mise en réseau et l'échange entre les différents acteurs du Languedoc Roussillon. Elle participe à la qualification et l'accompagnement des acteurs et élus de la politique de la ville et de la cohésion territoriale, en capitalisant et diffusant l'information relative à ces questions. Enfin, elle favorise le rapprochement entre professionnels, élus, associations et chercheurs.

Cette association se compose de membres de droits et de membres adhérents, tous ont droit de vote à l'assemblée générale.

L'État, financeur majoritaire est le seul membre de droit, il est représenté par le SGAR et la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale).

Depuis sa création, l'association « Villes et territoires » constitue un lieu ressources à destination des professionnels et des élus des différentes communes de l'Agglomération. C'est pourquoi, il paraît opportun que la CABM devienne adhérente de l'association et s'acquitte du montant de l'adhésion à savoir, 7 800€. Celle-ci est calculée au prorata du nombre d'habitant (0,07€/habitant).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adhérer à l'Association Villes et Territoires,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.109**

---

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC LA VILLE DE CORNEILHAN  
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA POMPE - AVENANT N°1.**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/-

Rapporteur : **Mme Elisabeth PISSARRO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif « Plan de Référence », la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a signé une convention de partenariat avec la Ville de CORNEILHAN pour son projet d'aménagement de l'avenue de la pompe et a déterminé le montant du fonds de concours accordé à hauteur de 84 965,42 € pour un montant de travaux de 385 861,69 € HT.

Il s'avère que :

- ✓ le montant total et définitif des travaux réalisés est inférieur et s'élève à 326 945,96 € HT,
- ✓ cette opération n'a pas bénéficié de la subvention des partenaires (Région, Hérault Energie, Réserve Parlementaire), inscrite dans le plan de financement du projet dont le montant total des participations était estimé à 46 000 €.

Le montant du fonds de concours de 84 965,42 € attribué sur la base de 25% de la dépense subventionnable doit être diminué de 3 228,93 € conformément à l'article 4.3 de la convention de partenariat.

La participation de la CABM s'élève donc à 81 736,49 €.

Un avenant n°1 à la dite convention de partenariat doit être approuvé.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la signature de l'avenant N°1 à la convention de partenariat conclue avec la ville de CORNEILHAN pour son projet d'aménagement de l'avenue de la pompe, fixant à 81 736,49 € le montant de la participation de la CABM.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.110**

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL).**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/-

Rapporteur : **Mme Elisabeth PISSARRO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
 Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) a été créé par la loi N° 90-449 du 31 mai 1990 (loi Besson) dans le but de garantir le droit au logement des familles éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALDP) mis en œuvre par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Il requiert la collaboration de différents partenaires d'un niveau institutionnel, social et financier.

Le FSL permet aux personnes en difficultés d'accéder ou de se maintenir dans un logement autonome, stable et adapté à leurs ressources. Il finance les frais d'installation dans un logement (caution, premier loyer, garantie...), prend en charge les impayés d'énergie, d'eau, les impayés de loyers, les frais de procédure...

Ces aides sont accordées sous forme de subventions et/ou de prêts en fonction d'un barème de référence.

Par délibération en date du 22 juin 2006, la CABM a déclaré d'intérêt communautaire le « soutien des opérations conduites par le FSL ». Cette délibération précise également que le montant de cette aide est déterminé et validé annuellement par le conseil communautaire.

En 2014, le montant des aides apportées, au titre du FSL, sur le territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée s'est élevé à **2 187 975 €**. Ce montant a permis à **3109 familles** d'accéder ou de se maintenir dans leur logement ou d'honorer leurs factures d'électricité, de gaz, d'eau.

Au regard de ce bilan, il vous est proposé que la CABM attribue, en 2015, une subvention de 23 000 € en faveur du FSL.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser la CABM à verser une subvention de **23 000 €** en faveur du Fonds de Solidarité pour le Logement, au titre de l'année 2015, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.111**

---

**OBJET : DÉLÉGATION DES AIDES PUBLIQUES AU LOGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE LOCATIVE ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ : AVENANTS 2015.**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **Mme Elisabeth PISSARRO**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Étaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 janvier 2012, le Conseil Communautaire a approuvé la reconduction de la délégation de gestion des aides à la pierre pour le financement de la production de logements locatifs sociaux et la réhabilitation de l'habitat privé, sur la période 2012/2017.

La programmation validée par le Comité Régional de l'Habitat (CRH) du 19 mars 2015 modifie les objectifs de production de logements locatifs sociaux publics et de réhabilitation des logements du parc privé existant ainsi que les autorisations d'engagement déléguées à la Communauté d'Agglomération par l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

### I – Développement de l'offre locative sociale

Au titre de l'année 2015, les objectifs de production de logements locatifs sociaux publics par type de financement et selon l'hypothèse retenue, se déclinent comme suit :

	Objectifs de production (en nombre de logements) / Tranche ferme	Objectifs de production / Tranche conditionnelle
PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)	64	71
PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)	144	156
PLS (Prêt Locatif Social)	166	166
Total	374	393
Montant des droits à engagements 2015	449 920 €	499 130 €

### II – Réhabilitation du parc privé existant

Au titre de l'année 2015, il est prévu la réhabilitation de 140 logements privés, dont **125** propriétaires occupants et **15** propriétaires bailleurs.

	Propriétaires occupants (en nombre de logements)	Propriétaires bailleurs
Traitement de l'habitat indigne et très dégradé	7	8
Traitement de l'habitat dégradé	0	4
Traitement en faveur du maintien à domicile	45	0

Traitement en faveur des économies d'énergie	73	3
Traitement en faveur du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)	95	
TOTAL	125	15

Au titre de l'année 2015, le montant des droits à engagements (hors FART) alloués par l'État à la Communauté d'Agglomération s'élèvent à **1 166 537 €**. Dans le cadre du FART, l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements allouée est de 243 432 €. En cours d'année, il y aura possibilité, si les critères sont remplis d'émarger à la réserve régionale de 10 % (Anat et FART).

L'avenant à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre et l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé actent ces objectifs de production de logements ainsi que les montants des droits à engagements correspondants alloués à la CABM.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°7 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre du 15 février 2012,
- d'approuver l'avenant n°8 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre la CABM et l'Anah.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.112**

---

**OBJET : AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE À SÉRIGNAN : CONTRAT DE MANDAT DE GESTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION AVEC LA SOCIÉTÉ SG2A - HACIENDA.**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Gérard GAUTIER**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2014, le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault a transféré à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée la compétence "création, gestion et entretien des aires permanentes d'accueil et des aires de grand passage des gens du voyage".

La gestion et l'entretien de l'aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan qui est ouverte annuellement du 15 mai au 15 septembre ont été confiés à la société SG2A-HACIENDA pour la période du 1er mai 2015 au 30 septembre 2015.

Il est proposé par contrat de mandat entre la CABM et la société SG2A-HACIENDA, de définir :

- les règles fixant les conditions de perception (et le cas échéant, de remboursement) des redevances d'occupation par le mandataire auprès des usagers de l'aire,
- les modalités de reversement des sommes perçues ainsi que la nature et la périodicité des pièces justificatives à fournir par SG2A-HACIENDA auprès de la CABM.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le contrat de mandat entre la CABM et la société SG2A-HACIENDA qui détermine les modalités de gestion financière de l'aire de grand passage des gens du voyage à Sérignan, tel que joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

**QUESTION n° 15.113**

**OBJET : CRÉATION DU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME.**

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
 Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**



Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014, permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

Par le biais de ces services communs, gérés par l'établissement public de coopération intercommunale, le législateur entend encourager la mutualisation des services. C'est notamment le cas pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, enjeu d'une nouvelle organisation locale, suite à la promulgation de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), qui met fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition des services de l'État dès lors que les communes appartiennent à une communauté de 10.000 habitants et plus. Les services de l'État peuvent accompagner vers l'autonomie les collectivités locales concernées, par des conventions de transition adaptées aux situations locales.

Ainsi, dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et les communes de Bassan, Boujan-sur-Libron, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Sauvian, Sérignan, Servian et Villeneuve-lès-Béziers se sont rapprochées afin d'envisager la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (service mutualisé IAU) à l'échelon communautaire.

Les règles de fonctionnement du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme sont précisées dans la convention annexée.

Le service mutualisé IAU sera composé de deux agents instructeurs, l'un d'eux faisant fonction de responsable du service.

Les modalités financières proposées dans la convention de mutualisation cadre ont été examinées par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) réunie le 7 mai 2015. L'évaluation du coût financier des moyens humains nécessaires à l'activité du service service mutualisé IAU est constatée l'année du transfert (prise en compte du coût des charges personnel, régime indemnitaire compris).

Ce coût, correspondant au coût annuel ajusté aux besoins estimés à 1,7 emploi temps plein (ETP), sera impacté sur les attributions de compensation des communes au prorata de leur population. Le reliquat d'ETP (0,3) sera pris en charge par la CABM car affecté à l'analyse des projets de révisions ou modifications de PLU (préparation des avis CABM) et au suivi du document d'orientations générales du SCoT du biterrois.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de valider le projet de création au sein de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée du service commun "Service mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme",
- d'approuver les termes de la convention, annexée à la présente délibération, réglant les effets de cette mise en commun, dont notamment, une diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération à la commune,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.114**

---

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT ' L'OVALIE ' À BÉZIERS.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence eau et assainissement et par délibération en date du 29 avril 2010, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a approuvé la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessaire à l'urbanisation des secteurs du Gasquinoy et Trompe Pauvres, commune de Béziers. Cette même délibération prévoit une participation financière des porteurs de projets pour la prise en charge des besoins propres à chaque opération, soit 345,45 € par logement.

La Société SM PROMOTION a obtenu de la Ville de Béziers le 12 juin 2014 un permis d'aménager prévoyant la réalisation de 37 logements sur le secteur Trompe Pauvres. La participation totale pour cette opération s'élève donc à 12.781,65 €.

Par délibération en date du 25 septembre 2014, une convention de Projet Urbain Partenarial tripartite (Ville de Béziers, CABM et société SM Promotion), a été approuvée conformément aux dispositions des articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'Urbanisme.

En date du 23 janvier 2015, la Société SM PROMOTION a déposé une demande de transfert du permis d'aménager au profit de la société BUESA ESTEVE PROMOTION, obtenu le 09 avril 2015.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial tripartite (Ville de Béziers, CABM et BUESA ESTEVE PROMOTION), reprenant les termes de la convention initiale.

La société BUESA ESTEVE PROMOTION s'est d'ores et déjà engagée à la reprise de ladite convention par courrier en date du 06 mars 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la signature de la convention de Projet Urbain Partenarial avec l'aménageur BUESA ESTEVE PROMOTION (annexée à la présente) suite au transfert du permis d'aménager,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.115**

---

**OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ : RAPPORT 2014.**

---

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.), compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace et dont la population atteint 5.000 habitants, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap (handicaps auditif, cognitif, moteur et visuel).

La Commission intercommunale pour l'accessibilité a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2006. La liste des membres a été renouvelée suite aux élections municipales par un arrêté du 10 septembre 2014.

La Commission intercommunale pour l'Accessibilité a principalement traité en 2014 des points suivants :

- Projet Fonséranes : présentation du projet de l'aménagement du site des 9 écluses, travail important de concertation mené avec les associations,
- Continuation du Schéma Directeur d'Accessibilité (réalisation de quais accessibles à Béziers, Corneilhan et Lignan sur Orb),
- Évolutions législatives (Ordonnance du 26 septembre 2014, Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) - la CABM devient Autorité Organisatrice de la Mobilité),
- Présentation du calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du service de transports urbains de l'Agglomération,
- Réaménagement de la Gare SNCF.

L'année 2014 a été fortement marquée par l'ordonnance n°20141090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Elle prévoit des délais supplémentaires de trois à neuf ans pour la mise en accessibilité des équipements, selon leur nature.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le rapport annuel 2014 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

**QUESTION n° 15.116**

**OBJET : CANDIDATURE AU "PLAN D'AMÉLIORATION DE LA COLLECTE" D'ECO-EMBALLAGES.**

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
 Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Le Ministre de l'Écologie a lancé le Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC Eco-Emballages), piloté par l'éco-organisme du même nom, afin d'atteindre l'objectif fixé par la Loi Grenelle de 75 % du taux de recyclage des emballages ménagers.

L'objectif du plan est de faire progresser les quantités recyclées et les performances par habitant, à coût maîtrisé, grâce à un dispositif technique et une communication optimisés. Le plan d'action se veut incitatif vis à vis des collectivités dont les actions seront retenues à l'issue de la sélection.

La performance moyenne atteint 46 kg/hab./an. 15 % des collectivités sous contrat avec Eco-Emballages ont encore une performance de collecte sélective d'emballages ménagers (hors papiers-journaux) inférieure à 40 kg/hab./an. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération (pour les communes en gestion directe de collecte).

Les performances de recyclage sont très hétérogènes selon les territoires et sont faibles notamment dans les zones urbaines, où la marge de progression est la plus forte.

Les soutiens financiers accordés par Eco-Emballages aux collectivités lauréates, détaillés en annexe à la présente, varient selon les catégories d'actions de 75 à 100%, avec des plafonds par habitants.

Le plan d'actions proposé par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, repris en annexe, porte notamment sur une amélioration de desserte en points d'apport volontaire, verre et emballages ménagers, en centre ville, mais aussi dans les zones à haute fréquentation. Il préconise la conteneurisation enterrée afin d'améliorer l'esthétique urbaine et le cadre de vie.

Pour mener à bien ce projet, il est établi que le génie civil, la fourniture et l'installation des bornes de collecte sélective (aériennes/enterrées ou ascenseurs à déchets), la fourniture et l'installation des équipements enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères, seront à la charge de la Communauté d'Agglomération, tandis que les travaux de VRD et de Génie Civil pour les équipements de collecte des ordures ménagères, et les travaux éventuels de dévoiement de réseaux nécessaires à toute implantation seront financés par les communes.

**Ainsi réparti, le coût prévisionnel du plan s'élève à 1 050 000€ HT :**

- Autofinancement de la CABM : 344 500€ HT
- Participation Eco Emballages : 542 000€ HT
- Investissements des communes : 163 500€ HT

**Cadre de l'appel à projet :**

La date de limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au 31 mai 2015, les lauréats seront connus le 31 septembre 2015. La réalisation du projet, dans son ensemble, devra intervenir avant le 31 décembre 2016.

Sur la base du plan d'actions proposé et des modalités d'engagements réciproques d'Eco Emballages et des collectivités, il est proposé de se porter candidat au plan de relance pour le recyclage.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à se porter candidate au « Plan d'amélioration pour la collecte » d'Eco-Emballages,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

**QUESTION n° 15.117**

**OBJET : ADHÉSION À LA DÉMARCHE "TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE".**

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Gérard ABELLA**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
 Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
 Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
 Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
 Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
 Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
 Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
 Christine PUECH à Alain BIOLA,  
 Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
 Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
 Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
 Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
 Michel HERAIL à Laurence RUL,  
 Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La France s'est engagée dans la transition énergétique qui se traduit par la promotion des économies d'énergies, d'une mobilité bas-carbone, d'une économie verte et par la diversification de la production d'énergie vers des sources renouvelables.

Pour entraîner les territoires, les élus, les citoyens et les acteurs économiques dans cette dynamique de transition énergétique, l'État a lancé le premier appel à initiatives « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Cet appel à projets a pour objectif d'engager 200 nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français. Il vise à favoriser la croissance, et contribue au développement des filières industrielles d'avenir pour créer des emplois en France.

Les projets de "territoires à énergie positive pour la croissance verte" se situent à l'articulation entre une démarche de projet territorial et une stratégie d'expérimentations innovantes, au service de la transition énergétique et écologique du territoire.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a approuvé par délibération du 08 mars 2013, le Plan Climat Énergie Territorial (PCET), et met en œuvre le programme d'actions destiné à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, et élabore une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique.

Sur cette base, la candidature de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a été retenue dans le cadre de l'appel à projet, et à ce titre, elle bénéficie d'un fonds spécial pour la transition énergétique (compris entre 500 000€ HT et 2 000 000€ HT sur trois ans), permettant d'accompagner financièrement et techniquement les projets créatifs et innovants qui seront sélectionnés, en vue de remplir les objectifs nationaux fixés par le projet de loi sur la transition énergétique suivants :

- obtenir une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- favoriser la diminution de la consommation d'énergie de 20% par rapport à 2012,
- porter la production d'énergie renouvelable à 32% de la consommation énergétique finale,
- ramener à 50% de la part du nucléaire dans la production d'énergie à l'horizon 2025.

En Languedoc-Roussillon, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie approuvé par arrêté préfectoral le 24 avril 2013, définit notamment les objectifs suivants :

- maîtriser les consommations d'énergies en les ramenant en 2020 à un niveau inférieur à celui de 2004, et atteindre en 2050 une division par 2 par rapport à 1990,
- multiplier par 3 la production des énergies renouvelables entre 2005 et 2020 pour atteindre 29% de la consommation d'énergie finale,
- diviser par 3 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050,
- diminuer les émissions de polluant atmosphérique.

Pour répondre à ces objectifs nationaux, les actions locales attendues concernent les domaines suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- la production des énergies renouvelables locales,
- la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion de l'urbanisme durable,
- le développement de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et de la mobilisation locale.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée inscrit son projet de territoire dans la dynamique de croissance verte, avec l'ensemble des communes, autour de trois actions stratégiques

- Prévenir les risques naturels liés au changement climatique
- Créer une dynamique territoriale autour des énergies renouvelables
- Réduire la précarité énergétique

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adhérer à la démarche "territoire à énergie positive par la croissance verte" (TEPCV),
- de déployer les actions concrètes et innovantes en mobilisant les moyens humains et financiers adaptés,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.118**

---

**OBJET : EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION DE BÉZIERS : APPROBATION DU PORTER À CONNAISSANCE AU TITRE DES TRAVAUX SUR LA DIGUE DE LA PLAINE SAINT PIERRE.**

---

Référence Service : DGAT/DCE/SQMES-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Étaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) réalise des travaux d'extension de la station d'épuration de Béziers, soumis à autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et étude d'impact au titre L.123-1 du Code de l'environnement. Ils ont fait l'objet d'une enquête publique en juin 2013 et ont été autorisés par arrêté préfectoral n°2013-II-1895.

Dans le cadre de ces travaux d'extension de la STEP il est notamment prévu :

- la mise en place d'une nouvelle canalisation de rejet en rive gauche de l'Orb endiguée à ce niveau,
- le renforcement côte pour côte de la digue de terre, par du matelas RENO, sur l'ensemble de la parcelle acquise par la CABM dans le cadre de l'extension, conformément aux mesures compensatoires du projet décrites dans le dossier d'autorisation.

Ces travaux ont un impact sur la digue de la « Plaine Saint Pierre », classée actuellement par arrêté préfectoral n°2013-0I-1993. Ils doivent être spécifiquement portés à connaissance préalable du Préfet conformément à l'article R.214-18 du code de l'environnement.

Un dossier de « Porter à connaissance » au titre de l'article R214-18 du code de l'environnement a été établi. Il comprend les pièces suivantes :

- 1 – Rappel du projet d'extension de la station d'épuration
- 2 – Localisation du projet
- 3 – Présentation des travaux
- 4 – Rubriques de la nomenclature
- 5 – Sensibilités environnementales identifiées au droit du site
- 6 – Incidences
- 7 – Proposition de suivi et de mesures

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le dossier de porter à connaissance,
- de solliciter un accord de Monsieur le Préfet pour la réalisation des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	47
Représentés :	16
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.119**

---

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : PRINCIPE SUR LE RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP).**

---

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Didier BRESSON à Gérard GAUTIER,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaients absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires

Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Les exploitations des services publics de distribution d'eau potable des communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) sont actuellement gérées selon la répartition ci-dessous :

- en délégation de service public par affermage auprès de la Société SCAM TP pour les communes de Cers et Sauvian ;
- en délégation de service public par affermage auprès de la Société Lyonnaise des Eaux pour les communes de Bassan, Boujan-sur-Libron, Corneilhan, Espondeilhan, Lignan-sur-Orb, Sérignan, Servian, Valras-Plage ;
- en délégation de service public par concession auprès de la Société Lyonnaise des Eaux pour la commune de Béziers ;
- en régie pour les communes de Lieuran-lès-Béziers et Villeneuve-lès-Béziers.

Par avenants successifs, la CABM a organisé la convergence de l'ensemble des délégations de service public vers un terme unique le 31 décembre 2016.

Lorsque les contrats de ce type arrivent à terme, le Conseil Communautaire doit se positionner sur le futur mode de gestion de son service.

Pour préparer cette échéance, l'Agglomération a constitué un groupe de travail composé d'élus et de techniciens issus de la CABM et des communes membres afin d'envisager les différentes hypothèses pour les futures gestion et organisation. L'Agglomération a choisi de se faire assister, dans cet exercice, par le Cabinet SP2000, chargé de réaliser l'étude comparative, technique, financière et juridique des différents modes de gestion, en s'attachant particulièrement aux hypothèses de la régie et de la délégation de service public.

La gestion du service de distribution d'eau potable de l'ensemble des communes de la CABM s'inscrit dans un cadre juridique et réglementaire exigeant, notamment en matière de qualité du service. Celle-ci se caractérise par la continuité, la disponibilité en cas d'urgence, le respect des normes réglementaires ainsi que l'information, l'écoute et l'accueil des usagers. La gestion d'un service de distribution d'eau potable fait donc intervenir, notamment, des moyens humains et matériels très diversifiés (travaux, exploitation, électromécanique, relation clientèle, ...).

Le choix du futur mode de gestion du service de distribution d'eau potable se situe entre la délégation de tout ou partie du service à un tiers sous le régime de l'affermage, et la régie par laquelle la CABM serait l'exploitant du service.

Il est rappelé que l'affermage est un mode de gestion du service public dans lequel la Collectivité organisatrice du service confie par contrat à un tiers la mission de gestion du service public, à ses risques et périls, avec une rémunération liée substantiellement aux résultats d'exploitation.

L'affermage permet donc à la CABM de transférer sur un tiers la responsabilité du service et de disposer du savoir-faire d'une entreprise spécialisée tout en conservant la maîtrise des investissements. En outre, cette procédure permet une négociation très poussée avec les entreprises candidates. Ce mode de gestion nécessite un contrat équilibré et un contrôle de la CABM sur l'exécution de celui-ci.

La régie permet à la CABM de maîtriser l'intégralité de la construction du tarif lié au service (redevance). Mais elle nécessite, pour l'ensemble des communes, des moyens en personnel et en matériel accrus dont les coûts incompressibles limitent la réelle maîtrise du tarif par la CABM. Par ailleurs, dans le cas d'une régie, la mise en place d'une organisation administrative s'avère indispensable et les responsabilités immédiates du Président, des fonctionnaires, voire de la CABM en tant que personne morale sont engagées.

Compte-tenu de la caractéristique technique principale des services d'eau potable, à savoir un approvisionnement pour l'ensemble des communes issu de la même ressource Orb, à laquelle s'ajoute quelques ressources locales, mais également dans un souci de mutualisation des services et afin de donner une certaine attractivité lors de la mise en concurrence, il a été décidé de regrouper l'ensemble des communes dans un périmètre unique.

Il faut également noter que, afin de donner une durée d'exploitation attractive pour les candidats tout en permettant une remise en concurrence dans des délais raisonnés, la gestion du service d'eau potable de la CABM, qui débutera le 1er janvier 2017, prendra fin le 31 décembre 2024. Une offre variante pourra toutefois être fournie par les candidats avec une durée de 10 ans.

En considération de ces éléments de choix, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le principe de la délégation pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, par affermage pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2017 avec une variante possible d'une durée de 10 ans.

Il convient de préciser également, que la procédure de délégation de service public sera menée avec une très grande rigueur au regard des propositions faites par les candidats pour optimiser au maximum la gestion du service, plus particulièrement au regard du contenu de la « Charte d'engagement pour un service public d'eau potable plus performant ». Dans l'hypothèse où les offres proposées n'atteindraient pas ces objectifs, il sera envisagé de déclarer la procédure sans suite et de reprendre en régie le service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1, L.1411- 4 et suivants,

Vu le document, daté de janvier 2015, intitulé « Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : Rapport sur le principe de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire », joint aux présents et adressé aux élus avec la convocation à la réunion du Conseil Communautaire cinq jours francs avant la date de la présente séance,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 février 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 mars 2015,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,  
 Considérant qu'il convient de négocier un contrat propre à défendre l'intérêt de l'utilisateur du service public, tant au niveau de la qualité du service que de son prix,  
 Considérant les prestations attendues du Délégué décrites dans le rapport présenté.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, par voie d'affermage sur un périmètre unique pour une durée de 8 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec une variante possible d'une durée de 10 ans,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	17
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	62
Contre :	1 (Aimé COUQUET)

Le Conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 MAI 2015**

---

**QUESTION n° 15.120**

---

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRINCIPE SUR LE RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP).**

---

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

---

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Nataly DARTIGUELONGUE, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Laurence RUL, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Michel MOULIN, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Messieurs les Vice-Présidents

Guy COMBES à Florence TAILLADE,  
Robert MENARD à Benoit D'ABBADIE,  
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT à Christophe THOMAS,  
Sandrine DAUGAS à Alberte FREY,  
Marie GIMENO à Bernard AURIOL,  
Agnès JULLIAN à Frédéric LACAS,  
Roselyne PESTEIL à Jacques DUPIN,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENU,  
Christine PUECH à Alain BIOLA,  
Annie ROUGEOT à Elisabeth PISSARRO,  
Annie SCHMITT à Luc ZENON,  
Catherine VANDROY à Elie ABOUD,  
Brice BLAZY à Jean-Pierre MARC,  
Didier BRESSON à Gérard GAUTIER,  
Michel HERAIL à Laurence RUL,  
Yvon MARTINEZ à Odette DORIER.

**Etaient absents :**

Madame et Monsieur les Conseillers Communautaires  
Ariane DESCALS SOTO, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Les exploitations des services publics d'assainissement collectif des communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) sont actuellement gérées selon la répartition ci-dessous :

- en délégation de service public par affermage auprès de la Société SCAM TP pour les communes de Cers et Sauvian ;
- en délégation de service public par affermage auprès de la Société Lyonnaise des Eaux pour les communes de Bassan, Béziers (pour la gestion des réseaux), Boujan-sur-Libron, Corneilhan, Espondeilhan, Lignan-sur-Orb, Sérignan, Servian, Valras-Plage ;
- en délégation de service public par concession auprès de la Société Lyonnaise des Eaux pour la commune de Béziers (pour la gestion de la station d'épuration) ;
- en régie pour les communes de Lieuran-lès-Béziers et Villeneuve-lès-Béziers.

Par avenants successifs, la CABM a organisé la convergence de l'ensemble des délégations de service public vers un terme unique le 31 décembre 2016.

Lorsque les contrats de ce type arrivent à terme, le Conseil Communautaire doit se positionner sur le futur mode de gestion de son service.

Pour préparer cette échéance, l'Agglomération a constitué un groupe de travail composé d'élus et de techniciens issus de la CABM et des communes membres afin d'envisager les différentes hypothèses pour les futures gestion et organisation. L'Agglomération a choisi de se faire assister, dans cet exercice, par le Cabinet SP2000, chargé de réaliser l'étude comparative, technique, financière et juridique des différents modes de gestion, en s'attachant particulièrement aux hypothèses de la régie et de la délégation de service public.

La gestion du service d'assainissement collectif de l'ensemble des communes de la CABM s'inscrit dans un cadre juridique et réglementaire exigeant, notamment en matière de qualité du service. Celle-ci se caractérise par la continuité, la disponibilité en cas d'urgence, le respect des normes réglementaires ainsi que l'information, l'écoute et l'accueil des usagers. La gestion d'un service d'assainissement collectif fait donc intervenir, notamment, des moyens humains et matériels très diversifiés (travaux, exploitation, électromécanique, relation clientèle, ...).

Le choix du futur mode de gestion du service d'assainissement collectif se situe entre la délégation de tout ou partie du service à un tiers sous le régime de l'affermage, et la régie par laquelle la CABM serait l'exploitant du service.

Il est rappelé que l'affermage est un mode de gestion du service public dans lequel la Collectivité organisatrice du service confie par contrat à un tiers la mission de gestion du service public, à ses risques et périls, avec une rémunération liée substantiellement aux résultats d'exploitation.

L'affermage permet donc à la CABM de transférer sur un tiers la responsabilité du service et de disposer du savoir-faire d'une entreprise spécialisée tout en conservant la maîtrise des investissements. En outre, cette procédure permet une négociation très poussée avec les

entreprises candidates. Ce mode de gestion nécessite un contrat équilibré et un contrôle de la CABM sur l'exécution de celui-ci.

La régie permet à la CABM de maîtriser l'intégralité de la construction du tarif lié au service (redevance). Mais elle nécessite, pour l'ensemble des communes, des moyens en personnel et en matériel accrus dont les coûts incompressibles limitent la réelle maîtrise du tarif par la CABM. Par ailleurs, dans le cas d'une régie, la mise en place d'une organisation administrative s'avère indispensable et les responsabilités immédiates du Président, des fonctionnaires, voire de la CABM en tant que personne morale sont engagées.

Chaque commune est répartie dans une des deux catégories décrites ci-après en fonction des caractéristiques des exploitations des services d'assainissement collectif.

D'une part, les communes qui sont ou seront raccordées en 2017 à la station d'épuration de Béziers : Cers, Corneilhan, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Villeneuve-lès-Béziers et Béziers. L'exploitation de la station d'épuration de Béziers nécessite des compétences pointues pour l'utilisation de la technique membranaire, le traitement des odeurs par voie chimique, ainsi que la technicité du traitement des boues.

D'autre part, les communes disposant d'une station d'épuration indépendante : Bassan, Boujan-sur-Libron, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Sérignan, Servian et Valras-Plage. Les techniques d'exploitation utilisées réclament des compétences classiques pour des stations de taille petite à moyenne.

Les deux lots dans lesquels sont regroupés chacune des communes ne nécessitent pas le même niveau de compétence et de moyens.

Afin de respecter cette logique d'organisation technique, mais également dans un souci de mutualisation des services et afin de donner une certaine attractivité lors de la mise en concurrence, il a été décidé de regrouper les communes dans les deux lots sus-décrits.

Il faut également noter que, afin de donner une durée d'exploitation attractive pour les candidats tout en permettant une remise en concurrence dans des délais raisonnés, la gestion du service d'assainissement collectif de la CABM, qui débutera le 1er janvier 2017, prendra fin le 31 décembre 2024. Une offre variante pourra toutefois être fournie par les candidats avec une durée maximale de 10 ans.

En considération de ces éléments de choix, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le principe de la délégation pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, par affermage pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2017 avec une variante possible n'excédant pas la durée de 10 ans.

Il convient de préciser également, que la procédure de délégation de service public sera menée avec une très grande rigueur au regard des propositions faites par les candidats pour optimiser au maximum la gestion du service, plus particulièrement au regard du contenu de la « Charte d'engagement pour un service public d'eau potable plus performant ». Dans l'hypothèse où les offres proposées n'atteindraient pas ces objectifs, il sera envisagé de déclarer la procédure sans suite et de reprendre en régie le service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1, L.1411-4 et suivants,

Vu le document, daté de janvier 2015, intitulé « Communes de Béziers, Cers, Corneilhan, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Villeneuve-lès-Béziers : Rapport sur le principe de délégation du



service public d'assainissement collectif, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire », joint aux présents et adressé aux élus avec la convocation à la réunion du Conseil Communautaire cinq jours francs avant la date de la présente séance,

Vu le document, daté de janvier 2015, intitulé « Communes de Bassan, Boujan-sur-Libron, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Sérignan, Servian et Valras-Plage : Rapport sur le principe de délégation du service public d'assainissement collectif, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire », joint aux présents et adressé aux élus avec la convocation à la réunion du Conseil Communautaire cinq jours francs avant la date de la présente séance,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 février 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 mars 2015,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

Considérant qu'il convient de négocier un contrat propre à défendre l'intérêt de l'utilisateur du service public, tant au niveau de la qualité du service que de son prix,

Considérant les prestations attendues du Délégataire décrites dans les rapports présentés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, par voie d'affermage pour une durée de 8 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec une variante possible d'une durée de 10 ans, et en tenant compte de la répartition suivant les deux lots suivants ci-dessous :

— d'une part le lot regroupant les communes de Béziers, Cers, Corneilhan, Lignan-sur-Orb, Sauvian et Villeneuve-lès-Béziers ;

— d'autre part le lot comportant les communes de Bassan, Boujan-sur-Libron, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Sérignan, Servian et Valras-Plage,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	46
Représentés :	17
Absents :	2
Suffrages exprimés :	63
Pour :	62
Contre :	1 (Aimé COUQUET)

Le Conseil adopte à la majorité des suffrages  
exprimés,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Maire de Sérignan